

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021

Table des matières

- Introduction
- Mandat
- Méthode de présentation du rapport
- Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
- Risques et incertitudes
- Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
- Approbation des cadres supérieurs
- Annexe A et B

**© Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
(2021)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée au Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.

This publication is also available in English :
Quarterly Financial Report for the quarter ended June 30, 2021 – Secretariat of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians.

CP101-1F-PDF
ISSN 2562-8364

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2021-22 et avec les rapports trimestriels précédents. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Mandat

La *Loi sur le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement*, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2017, constitue officiellement le Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat). Le Secrétariat soutient le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Comité) dans l'exercice de son mandat. Le Comité a pour mandat :

- d'examiner les cadres législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement;
- d'examiner les activités des ministères liées à la sécurité nationale ou au renseignement, à moins qu'il ne s'agisse d'opérations en cours et que le ministre compétent ne détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale;
- d'examiner toute question liée à la sécurité nationale ou au renseignement dont il est saisi par un ministre.

Le Secrétariat veille à ce que, dans le cadre de ces examens, le Comité reçoive en temps opportun les renseignements classifiés pertinents et des conseils stratégiques et spécialisés. Il aide à l'élaboration des rapports du Comité et fournit le soutien voulu en vue d'assurer le respect des exigences en matière de sécurité.

Le Secrétariat a créé un Cadre ministériel des résultats et un répertoire des programmes connexes en 2020-2021 et a commencé leur mise en œuvre en 2021-2022. Vous trouverez des renseignements sur le Cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes dans le Plan ministériel de 2021-2022 du Secrétariat.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (si applicable) pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

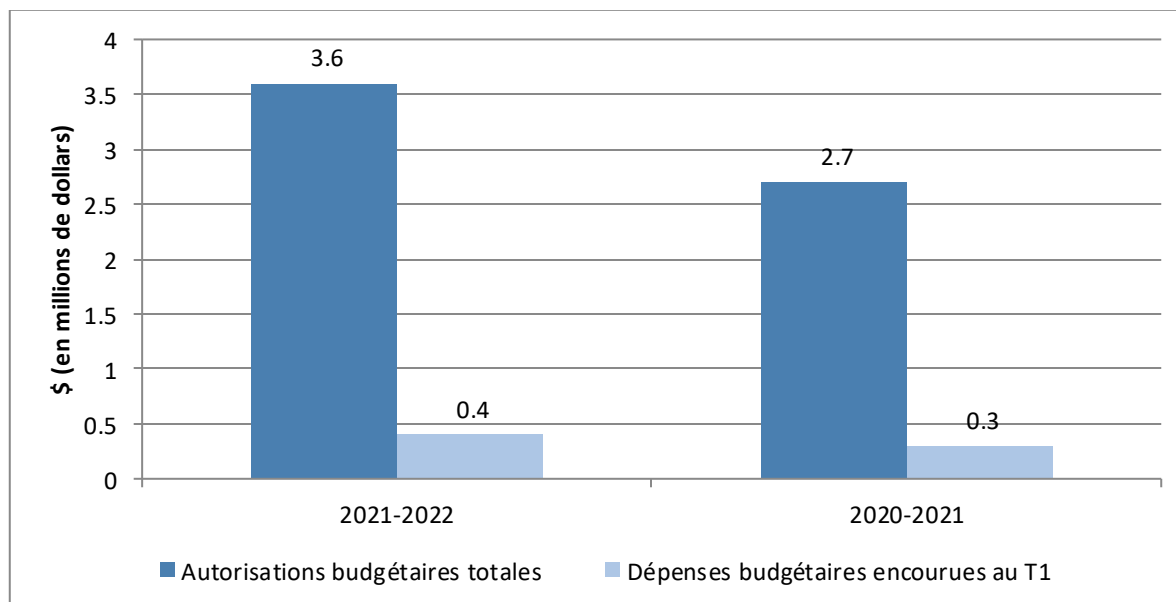
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Secrétariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section souligne les points importants qui ont contribué à l'augmentation ou la diminution nette des autorisations disponibles pour l'exercice et présente les dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021.

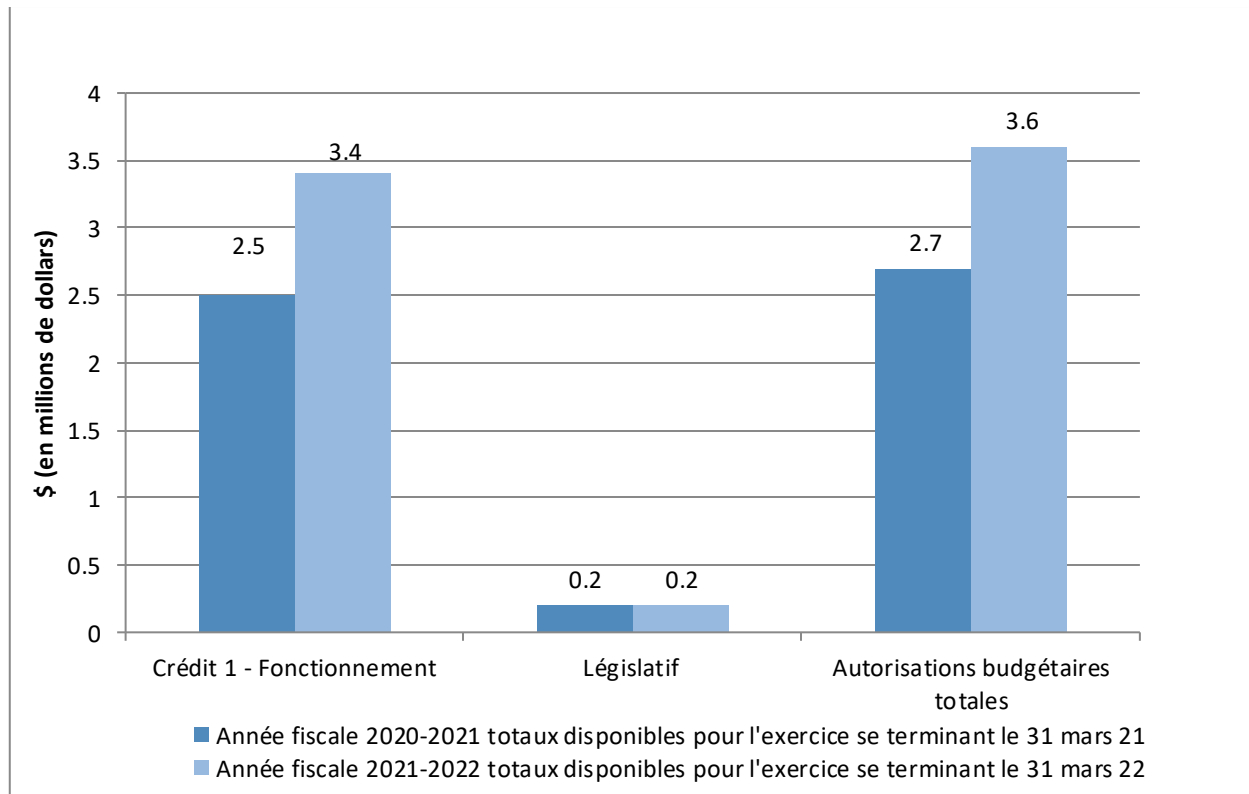
Le Secrétariat a dépensé environ 11 % de ses autorisations au cours du premier trimestre, comparativement à 11 % pour le même trimestre de l'exercice 2020-2021 (consultez le graphique 1 ci-dessous).



Graphique 1 : Comparaison entre le total des autorisations et le total des dépenses budgétaires nettes aux premiers trimestres des exercices 2021-2022 et 2020-2021

Changements importants apportés aux autorisations

Comme le montrent le graphique 2 ci-dessous (au 30 juin 2021) et le tableau 1, présenté à la fin du présent document, le Secrétariat dispose d'autorisations d'utilisation de 3,6 millions de dollars en 2021-2022, comparativement à 2,7 millions de dollars au 30 juin 2020, soit une diminution nette de 0,9 million de dollars ou 35 %. L'augmentation de 0,9 million de dollars des autorisations disponibles est due à la réduction de l'offre du Budget principal des dépenses. En raison de la pandémie de COVID-19 et du nombre réduit de sessions au printemps pour que le Parlement puisse étudier les budgets des dépenses, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude jusqu'à l'automne. Le Secrétariat a reçu les crédits complets pour le Budget principal des dépenses pour 2020-2021 en décembre 2020.



Graphique 2 : Écarts dans les autorisations au 30 juin 2021

Changements importants apportés aux dépenses

Les dépenses cumulées enregistrées jusqu'à la fin du premier trimestre représentent une hausse de 31 000 \$ par rapport à l'année précédente à la même époque. Le tableau 1 ci-dessous présente les dépenses budgétaires par article standard.

Changements importants dans les dépenses par article courant (en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022 Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Exercice 2020-2021 Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Variation en \$	Variation en %
Personnel	314	339	(25)	(7 %)
Transports et communications	0	0	0	0 %
Information	7	0	7	0 %
Services professionnels et spéciaux	25	1	24	2000 %
Location	23	0	23	0 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	1	0	1	0 %
Acquisition de machines et de matériel	0	0	0	0 %
Autres subventions et paiements	0	0	0	0 %
Dépenses budgétaires brutes totales	371	340	31	9 %

* Les montants ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 1 – Changements importants dans les dépenses par article courant aux premiers trimestres des exercices 2021-2022 et 2020-2021

Personnel

La diminution totale de 25 000 \$ est attribuable à la différence au niveau des dépenses en salaire de la directrice générale nommée en mai 2021 par rapport à la directrice générale qui était en poste d'avril à juin 2020.

Services professionnels et spéciaux

La hausse de 24 000 \$ en services professionnels et spéciaux est attribuable à la sous-traitance de travaux universitaires juridiques liés à l'un des examens en cours du Comité.

Location

La hausse de 23 000 \$ en location est attribuable à un décalage dans la facturation des coûts de location des bureaux du Secrétariat du CPSNR. Les factures de loyer ont été reçues en mai et juin 2021, comparativement aux factures reçues en août et septembre en 2020.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice en cours par rapport au budget principal des dépenses 2021-2022. La pandémie actuelle présente un certain nombre de risques et d'incertitudes en ce qui concerne les activités du Comité et du Secrétariat. Le Secrétariat met en œuvre ou envisage des mesures d'atténuation pour assurer la continuité des travaux.

La considération la plus importante est la sécurité des informations. Le Comité et le Secrétariat utilisent des informations hautement classifiées pour effectuer des examens, et tiennent généralement des audiences au niveau « très secret ». Dans ce travail, il incombe au Comité et au Secrétariat de veiller à la bonne protection des informations classifiées. Pour cette raison, l'organisation poursuivra la plupart de ses activités dans des installations sécurisées et accréditées, tout en respectant les protocoles de santé et de sécurité appropriés. Afin de permettre une certaine flexibilité face à des circonstances urgentes, le Secrétariat a pris des dispositions pour que le Comité puisse tenir certaines réunions par le biais de l'infrastructure de vidéoconférence sécurisée d'une organisation de sécurité et de renseignement. Toutefois, cette option est soumise aux exigences opérationnelles de l'organisation elle-même et peut n'être disponible que de manière intermittente.

En termes de coûts, la pandémie n'a pas exercé de pressions supplémentaires et le Secrétariat prévoit de poursuivre ses activités dans les limites de son enveloppe financière actuelle.

Changements importants en lien avec les opérations, l'effectif et les programmes

Le Secrétariat a maintenu ses opérations en combinant le travail à distance et les activités sur place. Au cours de ce trimestre, le Secrétariat a accueilli une nouvelle directrice générale.

Les deux premiers mois du trimestre coïncidaient avec une période de confinement provincial. Le personnel du Secrétariat a poursuivi ses activités sur place, mais les réunions du Comité ont été suspendues pendant la majeure partie de cette période.

Bien que la pandémie ait retardé le calendrier d'examen du Comité et d'autres activités prévues, le Secrétariat continue d'aider le Comité à finaliser les examens prévus avant la fin de 2021.

Approbation des cadres supérieurs

Lisa-Marie Inman, Directrice générale
Ottawa, Ontario

Sean Jorgensen, Directeur des opérations et Directeur des finances
Ottawa, Ontario

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

ÉTAT DES AUTORISATIONS *(non-vérifié) (note 2)*

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (note 1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (note 1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en dollars)</i>						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	3 409 991	311 068	311 068	2 498 309	285 411	285 411
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	238 048	59 512	59 512	218 588	54 647	54 647
Autorisations budgétaires totales	3 648 039	370 580	370 580	2 716 897	340 058	340 058
Autorisations totales	3 648 039	370 580	370 580	2 716 897	340 058	340 058

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (*non-vérifié*) (*note 2*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le	Dépensées durant le trimestre terminé le	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le	Dépensées durant le trimestre terminé le	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	31 mars 2022 (note 1)	30 juin 2021		31 mars 2021 (note 1)	30 juin 2020	
Dépenses:						
Personnel	1 846 483	313 624	313 624	1 326 297	338 747	338 747
Transports et communications	54 859	128	128	72 579	-	-
Information	26 703	7 220	7 220	59 530	-	-
Services professionnels et spéciaux	1 469 914	25 429	25 429	1 010 042	1 161	1 161
Location	128 965	23 113	23 113	67 430	-	-
Services de réparation et d'entretien	41 825	-	-	11 717	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	9 208	1 066	1 066	13 328	-	-
Acquisition de machines et de matériel	68 024	-	-	155 974	-	-
Autres subventions et paiements	2 058	-	-	-	150	150
Dépenses budgétaires brutes totales	3 648 039	370 580	370 580	2 716 897	340 058	340 058
Dépenses budgétaires nettes totales	3 648 039	370 580	370 580	2 716 897	340 058	340 058

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.